

Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

# Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

#### **OBJET:**

Ressources humaines

- Création d'un emploi
non permanent pour
faire face à un besoin
lié à un accroissement
temporaire d'activité –
Chargé de mission
« Animation Natura
2000 »

DATE DE LA CONVOCATION 8 décembre 2023 DATE D'AFFICHAGE 8 décembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité: 88
En exercice: 88
Présents: 35
Votants: 35
+ 18 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

#### Etaient présents :

# Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE

M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ

M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

# Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND

M. Bertrand CHEVALLIER

Mme Marielle CHEVALLIER

M. Philippe DALLEMAGNE

Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHERY

Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

#### Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN

M. Pascal HENRI

### Communes du territoire

Amance - M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire

Brévonnes - M. Mathias PETIT, titulaire

Brienne-la-Vieille - M. Gaël GROSMAIRE, Maire, titulaire

Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire

Dosches - M. Benoît VACHERET, titulaire

Epagne - M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire

Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFEVRE, suppléant

Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT

La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire

La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire

Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire

Lusigny-sur-Barse - Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire

Magny-Fouchard - Mme Valérie RIVET, suppléante

Mathaux - M. Raymond LUCK, titulaire

Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS

Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN

Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles  $\mathsf{JACQUARD}$ 

Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD

Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT

Trannes - Mme Christine BARBIER, titulaire

Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT

--

Vendeuvre-sur-Barse - M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.

Ressources humaines - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Chargé de mission « Animation Natura 2000 »

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment le 1° de l'article L.332-23 ; Vu le tableau des effectifs ;

# Le Président rappelle

Que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant que le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base du 1° de l'article L.332-23 du Code général de la Fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité; la durée du recrutement sur ces emplois ne peut excéder douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs.

# Le Président précise

Que suite au départ de la chargée de mission « Natura 2000 », un chargé de mission « Animation Natura 2000 » a été recruté à compter du 22/01/2024.

Cependant, au vu de la surcharge de travail actuel, et afin de procéder à un échange efficient d'informations entre les deux agents, il est nécessaire de recruter cet agent deux semaines auparavant, soit à compter du 08/01/2024.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application du 1° de l'article L.332-23 du code précité, le Président sollicite l'autorisation de recruter à cet effet des agents contractuels ;

#### Le Président propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent de chargé de mission « Animation Natura 2000 », à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 8 janvier 2024. Cet emploi est équivalent à la catégorie A et pourra correspondre au grade d'ingénieur territorial.

L'agent recruté exercera les fonctions de chargé de mission « Animation Natura 2000 », dont les missions seront détaillées dans la fiche de poste établie par la Collectivité.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées au 1° de l'article L.332-23 du code précité.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire de rémunération afférente aux ingénieurs territoriaux.

# Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- recruter un chargé de mission « Animation Natura 2000 » contractuel, à temps complet, sur le grade d'ingénieur territorial (catégorie A, filière technique) à l'indice Brut 444 IM 390, pour une durée de deux semaines à compter du 8 janvier 2024, en application du 1° de l'article L.332-23 du code précité;
- inscrire les crédits correspondants au budget ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Pour extrait conforme : Le Président

Jesus CERVANTES 2023.12.21 14:43:35 +0100 Ref:20231221\_143610\_1-1-O Signature numérique le Président

Jésus CERVANTES